

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2018

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, GONCALVES, MM. BAGAGLIA, BOMBARDIERI, Adjoints, Mmes THIRY, LE FEVRE, RODRIGUES, MM. MEHLINGER, ARQUIN, CAPELLI, NABOT, SANTINI.

Excusés : Mmes SORBELLI, BIANCHI, BOUDJEMADI, MM. TRENTECUISSÉ, GOURDIN (procur. BOMBARDIERI)

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 10 Avril 2014**.

1) En date du 9 Mars 2018, Monsieur le Maire a décidé de passer, pour régularisation, un **nouveau Contrat de Maintenance et d'Entretien des Aires de Jeux de la Commune de SAULNES** (Place du 19 Mars 1962, Avenue Général Remond, Square Fizaine, Ecole Maternelle J. Curie), auprès de **l'Entreprise IMAJ** sise à LACROIX SUR MEUSE (55), **prévoyant l'entretien, la maintenance et la vérification des Aires et équipements de Jeux** et ce, selon une **rémunération annuelle de 2 325,00 € H.T. pour 3 visites par an, à effet du 19 Janvier 2018 et pour une durée de 3 ans.**

2) En date du 9 Mars 2018, Monsieur le Maire a décidé de passer un nouveau **Contrat de Service pour les Installations Informatique de la Commune de SAULNES**, auprès de la **Société C.B.C.** sise à Bascharage (GDL), **prévoyant 25 heures de service et de prestations techniques pour les besoins entrant dans les compétences du prestataire** et ce, selon une **redevance de service de 1875 Euros H.T.** (soit 75,00 Euros H.T. l'heure de prestations techniques) **à compter de la date de reconduction du Contrat, soit le 9 Mars 2018.**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil examine les **résultats** de l'**Exercice 2017** dressés par M. Adrien ZOLFO, Maire, pour le **Budget Principal** de la Commune et le **Budget Annexe du Service des Eaux**, et lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs concernés, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT	Dépenses Totales	1 661 895,30
	Recettes Totales	2 199 406,28
	Résultat	+ 537 510,98
INVESTISSEMENT	Dépenses Totales	654 550,92
	Recettes Totales	562 901,08
	Résultat	- 91 649,84
	Dépenses Restant à réaliser	123 800,00
	Recettes Restant à réaliser	68 500,00
	Déficit Restes à réaliser	- 55 300,00
RESULTAT NET DE CLOTURE		390 561,14 (Excédent)

BUDGET SERVICE DES EAUX

EXPLOITATION	Dépenses Totales	199 599,30
	Recettes Totales	250 294,17
	Résultat	+ 50 694,87
INVESTISSEMENT	Dépenses Totales	144 936,60
	Recettes Totales	136 842,37
	Résultat	- 8 094,23
	Dépenses Restant à réaliser	0,00
	Recettes Restant à réaliser	0,00
	Solde Restes à Réaliser	0,00
RESULTAT NET DE CLOTURE		42 600,64 (Excédent)

M. Albert BAGAGLIA, Président de Séance pour l'examen de ces Comptes Administratifs, a tenu à **insister** sur les **nouveaux bons Résultats** de cet **Exercice 2017** et sur la **qualité des prévisions** des Budgets concernés, ce qui est une **constante** depuis plusieurs années. Par ailleurs, le Président de Séance a également rappelé que **les Budgets 2017 s'inscrivent dans la continuité de ceux votés depuis 2014, après les dernières Elections Municipales.**

Il a rappelé que l'Equipe Municipale s'est correctement adaptée aux **contraintes financières** auxquelles elle doit faire face, dans la mesure où les **Dépenses totales de Fonctionnement ont diminué de 2,05% par rapport à 2016**, et de **34 834,41 Euros en valeur**. Elles s'étaient **déjà réduites de 14 375,00 Euros entre 2015 et 2016.**

Cette **maîtrise des Charges de Fonctionnement** est d'autant plus **justifiée** que les **Recettes réelles** sont **quasiment stables par rapport à 2016** (+ 0,45 % et 8 722,26 Euros en valeur), alors qu'elles s'étaient **réduites de 3.93 % entre 2015 et 2016** du fait des **réductions des Dotations versées par l'Etat** et du **Produit Fiscal Global**. Cette stabilité des Recettes réelles (hors Excédent reporté), conjuguée à la réduction des Dépenses totales, est un **atout « momentané » pour aborder la Réforme de la Taxe d'Habitation et sa future suppression du socle des Recettes Fiscales.**

Les **Investissements** (Equipements et Travaux neufs) restent **programmés en fonction des moyens budgétaires dégagés, et financés exclusivement par Subventions et Fonds propres** (pour la part la plus importante). Malgré un **endettement** qui poursuit sa **forte réduction**, le **recours à l'emprunt** n'est toujours **pas d'actualité en 2017.**

Cette **gestion partagée** entre Fonctionnement et Investissement, avec une **utilisation équitable des Excédents cumulés des années précédentes** pour financer les équipements, permet de constater une **nouvelle augmentation du Résultat Net de Clôture du Budget Principal de la Commune par rapport à 2016**, alors qu'il s'était fortement réduit entre 2015 et 2016. Cette situation saine a permis de **« retarder » le recours à l'emprunt**. Ceci étant, tout laisse à penser que **ce recours va devenir une nécessité** pour financer les équipements du prochain **Exercice 2018**, au regard des projets de travaux programmés.

En ce qui concerne le **Budget Annexe du Service des Eaux**, le Président de Séance indique que le **Résultat Net de Clôture** est en **progression** par rapport à celui obtenu en **2016** (+ 15 715,25 Euros) et résulte de l'apport d'une **forte Subvention d'Equipement du Budget Principal**, à hauteur de **69 300 Euros**, qui a permis de **financer la quasi-totalité des travaux d'Investissement de l'Exercice**, en particulier le **By-Pass du Château d'Eau** en perspective de sa **réhabilitation après l'abandon du projet de nouveau Réservoir.**

Malgré la **baisse programmée et subie des moyens du Budget Principal**, la **Commune** réalise des **efforts budgétaires** importants pour **maintenir ces financements d'équilibre** qui ont permis de **garantir un prix de base du m3 d'Eau Potable identique entre 2002 et 2014, et une légère augmentation en 2015**. Ils s'accompagnent de travaux ciblés qui permettent une amélioration de la maintenance technique de la distribution d'Eau Potable, ce qui n'est pas négligeable. **Le Conseil est donc en passe de réussir son pari de maintenir le prix de base du m3 avant le transfert total de la compétence de distribution d'Eau Potable à la Communauté d'Agglomération, prévu à l'horizon 2020 par la Loi NOTRe.**

COMPTES DE GESTION 2017

Le Maire rappelle au Conseil que **les Comptes Administratifs sont votés en concordance avec les Comptes de Gestion du Trésorier Principal qui contrôle l'ensemble des comptes de la Commune ordonnatrice, et propose au Conseil d'approuver les Comptes de Gestion dressés par MM. DONIS Marc et BLONDET Bernard, Trésoriers.**

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2017,

DECLARE, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion dressés, pour l'Exercice 2017, par les Trésoriers, visés et certifiés conforme par le Maire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

COMMUNE : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 de la COMMUNE, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent de Fonctionnement de 537 510,98 Euros,

DECIDE d'affecter le Résultat de Fonctionnement comme suit :

- à l'exécution du virement à la Section Investissement pour 146 949,84 Euros

- à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour 390 561,14 Euros.

SERVICE EAUX : AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 du SERVICE des EAUX, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent d'Exploitation de 50 694,87 Euros,

DECIDE d'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :

- **à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour 42 600,64 Euros,**
- **à l'exécution du virement à la Section Investissement pour 8 094,23 Euros.**

CONTRAT FOURNITURE GAZ BATIMENTS COMMUNAUX

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 Novembre 1996, portant concession pour le service public de la distribution de gaz sur le territoire de la Commune de SAULNES à GAZ de France (GRDF),

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 30 Juin 1999, décidant de l'Équipement des Bâtiments Communaux au Gaz Naturel selon un programme pluriannuel de raccordement au Réseau Gaz des chaufferies concernées,

Vu l'expiration du Contrat de Fourniture de Gaz pour les Bâtiments concernés et la proposition formulée par ENGIE (ex GDF SUEZ) portant sur une nouvelle offre globale en Energie Gaz Naturel pour l'ensemble des Sites de la Commune, permettant en outre une harmonisation pour tous les sites avec les mêmes dates de début et fin de prestation, le Conseil décide à l'unanimité :

De passer un nouveau Contrat de Vente de Gaz avec ENGIE S.A., sise à COURBEVOIE (92), ayant pour objet la fourniture de Gaz pour l'ensemble des Bâtiments Communaux de la Ville de SAULNES (12 points de livraison), aux prix fixés dans les Annexes du Contrat, à effet du 1er Mars 2018 et échéance le 28 Février 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

CONVENTION REVERSEMENT REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016 CAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **30 Juin 2017**, il a été autorisé la **signature d'une Convention pour le Recouvrement des Redevances Assainissement avec la Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL)**, fixant les modalités d'encaissement et de versement de la **Redevance Assainissement Collectif et des Redevances qui lui sont liées, à compter du 1^{er} Janvier 2017, date d'exercice de la compétence Assainissement par la CAL.**

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle également au Conseil que, par cette même délibération, il avait été **sollicité un étalement, par échéancier de paiement, du reversement restant dû de la contrevalueur Assainissement dans les facturations du 2^{ème} Semestre 2016 de la Régie des Eaux de la Commune de SAULNES**, celui-ci n'étant **pas soldé à la date de prise de compétence** par la CAL en lieu et place du SIAAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, par délibération du **30 Novembre 2017**, **le Conseil Communautaire de la CAL a accepté de répondre favorablement à cette sollicitation, en acceptant un étalement sur trois ans (2017 à 2019) des sommes restant dues par la Régie des Eaux de la Commune de SAULNES au titre des Redevance d'Assainissement jusqu'au 31 Décembre 2016 (63 216,72 Euros H.T. pour un volume de 37 629 m3).**

Considérant que la proposition de la CAL permet de répondre à l'attente de la Commune, afin de pouvoir faire face à la situation budgétaire particulière liée à la prise de compétence Assainissement par la CAL au 1^{er} Janvier 2017, et de pouvoir supporter financièrement les dépenses liées au reversement des sommes encore dues à la CAL, **le Conseil décide à l'unanimité :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour régularisation et pour acceptation, une Convention portant Reversement de la Redevance Assainissement avec Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de LONGWY, fixant les modalités de reversement des sommes dues par la Régie des Eaux de la Commune de SAULNES au titre des Redevances Assainissement, avant la prise de compétence correspondante par la CAL au 1^{er} Janvier 2017.

TRANSFORMATION DE POSTES FILIERE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les **diverses modifications intervenues au sein des Services Administratifs de la Mairie, depuis 2016**, à la suite de départ en retraite, de démission, de décès ou de réorientation de carrière vers d'autres Etablissements Publics.

Au cours des derniers mois, un travail de réflexion a été mené sur la **réorganisation des Services Administratifs de la Mairie**, qui permet désormais de recruter des Agents Territoriaux sur des postes et des fonctions prédéterminés, pour assurer et garantir les missions de ces Services en faveur du Public.

Afin de finaliser cette réorganisation, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il **convient de transformer des postes existants pour procéder parallèlement aux recrutements concernés.**

Considérant la nécessité d'accueillir au mieux la population dans les locaux de la Mairie, en créant les emplois qui permettront de faire face aux exigences de l'organisation des Services Administratifs, et d'assumer la charge des nouvelles missions issues du développement des activités municipales, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de transformer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe** (avant Janvier 2017) **en poste d'Adjoint Administratif**, cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, **à temps complet** (35 heures hebdomadaires) **à compter du 1^{er} Avril 2018,**

- **de transformer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe** (avant Janvier 2017) **en poste d'Adjoint Administratif**, cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, **à temps complet** (35 heures hebdomadaires) **à compter du 1^{er} Avril 2018,**

- **de réserver le poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, non pourvu, et d'examiner les meilleures conditions de création ou de transformation de poste pour le recrutement d'un Agent Territorial venant en soutien des fonctions du Directeur Général des Services** appelé à faire valoir des droits à retraite dans les cinq prochaines années.

DESIGNATION MEMBRES CONSEIL EXPLOITATION REGIE COMMUNALE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, selon les dispositions de l'article R 2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, **les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Communale Electrique de SAULNES sont désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire.**

A cet effet, Monsieur le Maire précise au Conseil que **les derniers mandats des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique sont parvenus à expiration en 2011 et 2013, sans renouvellement ou nouvelle désignation en raison d'omissions administratives.**

A la suite de la nomination du nouveau Directeur de la Régie Communale Electrique, actée par délibération du 30 Juin 2017, et à sa demande, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il **convient de procéder en conséquence à la désignation des membres pour régulariser cette situation, tout en adaptant les durées de désignation afin que l'ensemble des membres suivent le même mandat.**

Considérant la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- de désigner et de reconduire, pour régularisation, Messieurs Daniel CLEMENT (demeurant à SAULNES – 1 Avenue du Général Remond) et Michel SIRRES (demeurant à SAULNES – 29 Rue Marc Raty) comme membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Communale Electrique de SAULNES, pour la période 2012 – 2015 puis pour 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Le mandat de Messieurs Daniel CLEMENT et Michel SIRRES **expirera le 31 Décembre 2019.**

- de désigner et reconduire, pour régularisation, Messieurs Eric BETTINELLI (demeurant à SAULNES - 84 B Rue de Longwy) et Jean-Louis CHIARANI (demeurant à SAULNES - 112 Rue de Longwy) comme membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Communale Electrique de SAULNES, pour la période 2014 – 2017 puis pour 2 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le mandat de Messieurs Eric BETTINELLI et Jean Louis CHIARANI **expirera le 31 Décembre 2019.**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE
EST LEVEE A 22 HEURES**